

Le gouvernement du Québec abandonne des aînés dans le besoin : le maintien à domicile est-il vraiment une priorité?

Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs ont fait du maintien à domicile de nos aînés une priorité avec l'objectif non seulement de leur assurer une meilleure qualité de vie, mais aussi de garantir la pérennité de nos services publics de santé face au défi du vieillissement de notre population. Depuis 1997, un des rouages importants du maintien à domicile passe par les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD). À l'époque, le gouvernement québécois a mis sur pied le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), pour la clientèle la plus démunie afin qu'elle bénéficie des services de ces entreprises (ménage léger et lourd, préparation de repas, courses, etc.). Au fil des ans, ces entreprises ont aussi développé une complicité avec le réseau des centres de santé et de services sociaux pour qui elles sont devenues, dans bien des cas, l'outil privilégié de prévention et d'alerte. Or, depuis 1997, le PEFSAD n'a jamais été mis à niveau.

La conséquence principale de cette inaction pendant plus d'une décennie est que l'accessibilité des services à une clientèle majoritairement constituée d'aînés n'a cessé de se détériorer. L'exonération maximale pour les plus démunis étant restée la même depuis 12 ans, soit 10 dollars l'heure, les EÉSAD, impuissantes, constatent la réduction d'achat d'heures de services et même l'abandon total dans certains cas, de leur clientèle ayant un minimum de revenu. Les EÉSAD continuent de faire un maximum d'efforts pour éviter les augmentations de tarifs pour demeurer en harmonie avec leur mission sociale, mais le contexte économique actuel, combiné à une hausse du salaire minimum et du prix de l'essence, les obligent à augmenter leurs tarifs pour assurer leur viabilité. Elles ont tenté de faire l'impossible pendant des années en donnant des services essentiels aux plus vulnérables de notre société, mais pour continuer leur lutte contre le travail au noir et se maintenir à flot, elles n'ont plus le choix.

La solution est pourtant simple et abordable en regard des coûts potentiels pouvant être évités par l'État. Les EÉSAD ont évalué à 15 millions de dollars le coût annuel de l'indexation du PEFSAD. Le gouvernement lui-même évalue à 55 000 dollars¹ par année en coûts au système de santé, uniquement pour l'institutionnalisation d'une personne en CHSLD. 273 personnes de plus en CHSLD et la facture réclamée par les EÉSAD est dépassée! Et il ne s'agit que d'un seul des services publics auxquels ces aînés pourraient avoir recours sans leur aide à domicile.

Un cri d'alarme des entreprises d'économie sociale en services à domicile

Devant cet état de fait, les quatre organisations représentant les entreprises d'économie sociale en aide domestique, la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec, La Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique, L'Aile rurale et L'Association des partenaires regroupés en économie sociale, et avec l'appui du Conseil des aînés et des Tables régionales des aînés, ont entrepris depuis plus d'un an des démarches auprès des différents ministères concernés (Santé et Services sociaux, Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire), par l'intermédiaire de multiples correspondances écrites et téléphoniques ainsi que lors de rencontres avec les fonctionnaires. De promesse en promesse, depuis des mois à se faire dire que l'argent ne saurait tarder, l'unique résultat est aujourd'hui une inaction gouvernementale dramatique face à une situation urgente et critique.

La seule conclusion que les EÉSAD et leurs clients les plus démunis peuvent tirer de cet immobilisme est que le gouvernement de Jean Charest les a abandonnés à leur sort pour des économies de bouts de chandelle. L'abandon de services par nos aînés vulnérables dure depuis maintenant trop longtemps et ne peut que s'aggraver si le gouvernement continue à se mettre la tête dans le sable. Il semblerait qu'au-delà des beaux mots en faveur de la qualité de vie de nos aînés, ce gouvernement n'a qu'une calculatrice de petite semaine à la main et a oublié sa compassion au vestiaire.

J. Benoît Caron, directeur général, Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec

Marie-Claude Gasse, présidente, Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique

Manon Loranger, présidente, L'Association des partenaires regroupés en économie sociale

Hélène St-Laurent, porte-parole, L'Aile rurale

Il y a 101 entreprises d'économie sociale spécialisées dans les services à domicile au Québec qui emploient environ 6 000 personnes et offrent à 76 000 clients, dont environ 80 % ont 65 ans et plus, 5 millions d'heures de services annuellement.

ⁱ Conférence de presse de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux – Publication du Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie : un défi de solidarité, 8 novembre 2005.